

faudra trouver des moyens de diminuer l'immense dette du Canada, qu'il faut rembourser un jour, pour ne pas laisser nos jeunes hériter d'un Canada en faillite.

Je suis vraiment partisan de la fixation constitutionnelle de plafonds de dettes pour les secteurs fédéraux, provinciaux et municipaux. Ils devraient être limités à un montant en fonction de la population qu'aucun gouvernement ne devra pouvoir dépasser conformément à la loi et à la constitution dans des circonstances normales et compte tenu de la valeur réelle variable de notre monnaie, qu'elle soit dépréciée ou accrue.

De gré ou de force, il nous faudra envisager que d'ici une cinquantaine d'années Montréal et Toronto seront des villes de six millions d'habitants ou plus, si les ordinateurs ne se trompent pas. Ces villes—et il est probable qu'il y en ait d'autres de même importance—auront besoin d'une administration plus raffinée, plus complexe, et de pouvoirs bien plus étendus pour leur gouvernement et leur gestion. Il nous faudra envisager ce qu'on devra faire lorsque notre population rurale sera tombée à moins de 10 p. 100 de la population globale.

Les honorables sénateurs ont pu se rendre compte récemment de la confusion qui résulte de la désorganisation du travail des polices fédérale, provinciale et municipale. Toute coordination paraissait impossible à cause de la rivalité entre les divers corps policiers et de la façon dont ils fonctionnent. En raison de l'accroissement démographique prévu au cours des prochaines décennies, il faut réviser et redéfinir constitutionnellement tout le concept de la sécurité préventive. Le besoin existe déjà d'une police auxiliaire pour faire face aux événements imprévus et une force policière super nationale ayant des pouvoirs suffisants sera nécessaire pour combattre tout adversaire ou ennemi intérieur de notre nation, quelle que soit la province où celui-ci pourrait surgir. À l'heure actuelle, le Canada a une organisation policière des plus contestables pour assurer la protection de ses citoyens. Il est tout à fait remarquable et étonnant que jusqu'ici nous ayons pu nous en tirer si bien et pendant aussi longtemps.

Je voudrais rendre hommage aux Pères de la Confédération qui ont donné au Canada la meilleure structure gouvernementale qui puisse se trouver. Jusqu'à ce jour, on ne trouve rien d'égal ailleurs et c'est toujours avec fierté que j'entends nos amis américains s'extasier sur notre régime de gouvernement et mentionner sa supériorité sur le leur.

Les media ont fait état, hier, de rumeurs provenant du Comité mixte de la constitution du Canada à propos d'une recommandation à formuler par au moins quatre de ses membres et visant à l'abolition de la monarchie dans la constitution du Canada. Certains membres ont déclaré hier qu'on n'envisageait actuellement aucune recommandation de cette sorte. Hier soir, on a entendu la première mise en garde sérieuse contre une initiative de cette nature. Pour ma part, peu me chaut qu'on appelle le premier ministre M. le président, proposition que j'ai entendue quelques fois. Cela ne changerait pas grand-chose, et pourrait constituer une innovation.

Mais, à mon point de vue, je me demande si les premiers ministres ne sont pas plus respectés dans leurs pays que les présidents. Pour ma part, je considère que le statut de pays associé, jouissant d'une représentation royale, comme c'est le cas du Canada, agissant au nom du

[L'honorable M. Desruisseaux.]

peuple canadien, possède une très haute valeur intrinsèque. Le Canada perdrait une partie importante de la machinerie du gouvernement. Je ne crois pas qu'on puisse remplacer un système en se contentant de substituer l'appellation de M. le président à celle de premier ministre. L'existence de notre représentant de la Reine n'a jamais causé d'ennui, mais j'imagine que l'abolition de son poste pourrait nous en attirer.

Ayant étudié la constitution et compilé toutes les critiques qu'on en a faites, je n'ai pas trouvé d'objection vraiment sérieuse contre la monarchie. Il me déplairait que nous recommandions ces changements simplement parce que c'est la mode aujourd'hui de tout changer. Il faut que nous ayons de bonnes raisons d'amener une innovation aussi fondamentale, et que nous sachions bien quelle en est la valeur pour le Canada.

Je crois toutefois qu'il peut y avoir d'importantes raisons de moderniser et d'améliorer notre représentation officielle et de la rendre encore plus utile au Canada dans nos relations non politiques avec les pays du monde entier. Il n'existe même plus un semblant de motif pour continuer ces visites avec le faste d'autan et les dépenses fabuleuses, qui jadis étaient une nécessité, un rituel, une sorte de protocole essentiel qu'il fallait suivre. Dans un pays de 20 millions d'habitants, il n'est plus besoin de détacher des bateaux de guerre ou des troupes d'apparat pour faire impression ou étaler notre magnificence.

Nos représentants royaux n'ont jamais, que je sache, exigé pareille chose; ce fut, à mon avis, l'œuvre de gens en place dans notre Establishment qui conformaient encore à une tradition mal venue et qui organisaient ces cérémonies grandioses selon d'anciennes coutumes qui devraient, à mon sens, être modifiées du tout au tout de nos jours. Il ne faudrait pas que les représentants de la reine au Canada aient l'air de vivre au-delà de nos moyens.

[Français]

On ne doit pas se contenter d'amender la Constitution du Canada sur quelques points en vue d'ajouter de purs éclaircissements. Notre histoire démontre que notre constitution n'a jamais en fait, jusqu'ici, très bien fonctionné parce qu'encre trop imparfaite. La refonte complète de nos guides de vie gouvernementale et de nos guides de relations fédérales-provinciales doit être envisagée de façon pratique, si nous voulons conserver notre Canada comme il se trouve avec tous les avantages que nous lui connaissons, et si nous voulons possibles de nouveaux élans de développement et de prospérité. À cause de l'histoire passée de notre constitution, des mouvements de mécontentement qui s'y sont attachés, il devient important que, dans notre nouvelle constitution ou dans notre constitution modernisée, on réponde adéquatement aux désirs, aux aspirations et aux objectifs des participants si vraiment on veut admettre qu'ils y sont participants.

Rien de moins, à mon avis, ne pourra vraiment satisfaire aux aspirations individuelles des provinces ou de leurs citoyens. Les arguments du mouvement séparatiste contiennent les plus amers reproches envers notre constitution canadienne, et ces reproches ont aussi leurs échos chez bon nombre d'excellents citoyens qui militent contre le mouvement séparatiste. Bien sûr la considération et la correction de nos malaises restent à la base du succès des conférences sur la constitution canadienne. Quant à moi,